Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260907-04_09_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

Le lundi sept septembre deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 01/09/2026

Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15* Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	***Présents*** : 14 Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Sylvia COURTÈS, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, ***Absents excusés ayant donné procuration*** : 1 Sophie YVIN à Michèle QUÉAU ***Secrétaire de Séance*** : Caroline PELLEN

Délibération N° : 04-09-2026
Révision des tarifs communaux

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réviser les tarifs communaux à compter du 1er janvier 2027,

Considérant l'avis de la commission finances, marchés publics et mobilités en date du 24/08/2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer les tarifs communaux tels que présentés dans l'annexe de la présente délibération à compter du 1er janvier 2027.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 07/09/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

La secrétaire de séance
Caroline PELLEN

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)